

CHAPITRE 30

Produits pharmaceutiques

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

a) les aliments diététiques, aliments enrichis, aliments pour diabétiques, compléments alimentaires, boissons toniques et eaux minérales , autres que les préparations nutritives administrées par voie intraveineuse (Section IV);

b) les préparations, telles que des comprimés, des gommes à mâcher ou des timbres ou rondelles autocollants (produits administrés par voie percutanée), destinées à aider les fumeurs qui s'efforcent de cesser de fumer (nos 21.06 ou 38.24);

c) les plâtres spécialement calcinés ou finement broyés pour l'art dentaire (no 25.20);

d) les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, médicinales (no 33.01);

e) les préparations des nos 33.03 à 33.07, même si elles ont des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques;

f) les savons et autres produits du no 34.01 additionnés de substances médicamenteuses;

g) les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire (no 34.07);

h) l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques (no 35.02).

2.- Au sens du no 30.02, on entend par produits immunologiques les peptides et les protéines (à l'exclusion des produits du no 29.37) qui participent directement à la régulation des processus immunologiques, tels que les anticorps monoclonaux (MAB), les fragments d'anticorps, les conjugués d'anticorps et de fragments d'anticorps, les interleukines, les interférons (IFN), les chimiokines, ainsi que certains facteurs onconécrosants (TNF), facteurs de croissance (GF), hématopoïétines et facteurs de stimulation de colonies (CSF).

3.- Au sens des nos 30.03 et 30.04 et de la note 4 point d) du chapitre, on considère :

a) comme "produits non mélangés" :

1) les solutions aqueuses de produits non mélangés;

2) tous les produits des chapitres 28 ou 29;

3) les extraits végétaux simples du no 13.02, simplement titrés ou dissous dans un solvant quelconque;

b) comme "produits mélangés" :

1) les solutions et suspensions colloïdales (à l'exclusion du soufre colloïdal);

2) les extraits végétaux obtenus par le traitement de mélanges de substances végétales;

3) les sels et eaux concentrés obtenus par évaporation des eaux minérales naturelles.

4.- Ne sont compris dans le 30.06 que les produits suivants qui devront être classés dans cette position et non dans une autre position de la nomenclature :

a) les catguts stériles, les ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et les adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies;

b) les laminaires stériles;

- c) les hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; les barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non;
- d) les préparations opacifiantes pour examens radiographiques, ainsi que les réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient et qui sont des produits non mélangés présentés sous forme de doses ou bien des produits mélangés, constitués par deux ingrédients ou davantage, propres aux mêmes usages;
- e) les réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins;
- f) les ciments et autres produits d'obturation dentaire; les ciments pour la réfexion osseuse;
- g) les trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence;
- h) les préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du no 29.37 ou de spermicides;
- ij) les préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux;
- k) les déchets pharmaceutiques, c'est à dire les produits pharmaceutiques impropres à leur usage initial en raison, par exemple, du dépassement de leur date de péremption;
- l) les appareillages identifiables de stomie, à savoir les sacs, coupés de forme, pour colostomie, ilestomie et urostomie ainsi que leurs protecteurs cutanés adhésifs ou plaques frontales.

Notes complémentaires

1. Le no 30.04 comprend des préparations à base de plantes et des préparations à base de substances actives suivantes: vitamines, minéraux, acides aminés essentiels et acides gras, conditionnés pour la vente au détail. Ces préparations sont à classer dans le no 30.04 si l'étiquette, l'emballage ou le mode d'emploi porte les indications suivantes:

- a) les maladies, affections ou leurs symptômes, contre lesquels elles doivent être employées;
- b) la concentration de la substance active ou des substances actives qu'elles contiennent;
- c) la posologie, et
- d) le mode d'administration.

Cette position comprend également les préparations homéopathiques à usage médical à condition qu'elles remplissent les conditions a), c) et d) mentionnées ci-dessus.

Dans le cas des préparations à base de vitamines, minéraux, acides aminés essentiels et acides gras, le niveau d'une de ces substances par dose journalière recommandée figurant sur l'étiquette doit être significativement plus élevé que l'apport journalier recommandé nécessaire pour garder la santé en général ou le bien-être.

2. Le présent chapitre ne comprend pas les produits, tels que comprimés, gommés à mâcher ou autres préparations, destinés à aider les fumeurs à arrêter de fumer, lesquels relèvent de la position 21.06 ou 38.24, à l'exclusion des patchs à la nicotine.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
30.01		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs.									
	3001.20	- Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	3001.20.00			7 - 15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3001.90	- Autres	3001.90.00			7 - 15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
30.02		Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.									
	3002.10	- Antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique	3002.10.00			7 - 15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3002.20	- Vaccins pour la médecine humaine	3002.20.00			7 - 15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3002.30	- Vaccins pour la médecine vétérinaire	3002.30.00			7 - 15	15	4	2	028 - 029 - 044 - 047	044
	3002.90	- Autres	3002.90.00			7 - 15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
30.03		Médicaments (à l'exclusion des produits des nos 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.									
	3003.10	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	3003.10.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3003.20	- Contenant d'autres antibiotiques	3003.20.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3003.3	- Contenant des hormones ou d'autres produits du no 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :									
	3003.31	-- Contenant de l'insuline	3003.31.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3003.39	-- Autres	3003.39.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3003.40	- Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du no 29.37, ni antibiotiques	3003.40.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3003.90	- Autres	3003.90.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
30.04		Médicaments (à l'exclusion des produits des nos 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail.									
	3004.10	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	3004.10.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.20	- Contenant d'autres antibiotiques	3004.20.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.3	- Contenant des hormones ou d'autres produits du no 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :									
	3004.31	-- Contenant de l'insuline	3004.31.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.32	-- Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	3004.32.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.39	-- Autres	3004.39.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.40	- Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du no 29.37, ni antibiotiques	3004.40.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.50	- Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du no 29.36	3004.50.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3004.90	- Autres	3004.90.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
30.05		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple) imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.									
	3005.10	- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	3005.10.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3005.90	- Autres	3005.90.00			15	15	0	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
30.06		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la note 4 du présent chapitre.									

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
	3006.10	- Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non.	3006.10.00			15	15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.20	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	3006.20.00			15	15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.30	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	3006.30.00			15	15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.40	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	3006.40.00			15	15	4	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.50	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	3006.50.00			15	15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.60	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du no 29.37 ou de spermicides	3006.60.00			15	15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.70	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	3006.70.00				15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.9	- Autres:										
	3006.91	-- Appareillages identifiables de stomie	3006.91.00				15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3006.92	-- Déchets pharmaceutiques	3006.92.00				15	0	2		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044